

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Castanet-Tolosan

Introduction

Chers candidat-e-s,

L'Antenne 2 pieds 2 roues de Castanet-Tolosan a élaboré ce questionnaire à votre attention, basé sur notre manifeste. Les objectifs de cette démarche sont :

- en savoir plus sur vos convictions et intentions
- synthétiser vos réponses dans un tableau
- diffuser vos réponses à notre réseau et à la presse
- si votre équipe est élue, avoir recours à vos réponses pour réaliser un ou plusieurs bilans au cours du mandat à venir.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *l'objectif gouvernemental annoncé lors de la présentation du plan vélo est de 9% en 2024 pour la part des déplacements vélos dans les déplacements quotidiens. Que proposez-vous pour mesurer sa progression ?*

Dès le début de mandat, organiser un plan vélo local

-Nous vous proposons de mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

-Les usagers ont répondu à une enquête exhaustive afin de relier les inter-quartiers et inter-villes

- Prendre en compte le baromètre des villes cyclables (80 commentaires en 2017 et 129 commentaires en 2019) [https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20\(31320\)](https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20(31320))

Seriez-vous très favorable à cette démarche, supposant que ce comité vélo puisse compter sur votre appui, en termes de moyens et de publicité ?

Seriez vous favorable à une mesure comptage vélos/véhicules à moteur avant la réunion de l'action 4 sur plusieurs emplacement représentatifs.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 350000 euros

Actuellement, il n'y aucun plan vélo pour la commune de CASTANET-TOLOSAN

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Si pas favorable à la mise en place vélo, quelle serait l'action palliative ? Introduire une roue d'amélioration continue.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Avec l'élu responsable des transports et le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine.

Toute la municipalité doit être concernée. Par exemple la police municipale pour le respect des pistes cyclables (stationnement et chantiers), les représentants de la mairie dans les écoles et le collège pour l'éducation au vélo. Ajouter la coordination avec le SICOVAL.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Point particulier, 2 pieds 2 roues a créé un outil unique en France, velobs (<https://velobs.2p2r.org/>), qui permet aux cyclistes de remonter les soucis qu'ils rencontrent sur le réseau et de formuler des propositions. Cet outil a été adopté par plusieurs villes en France.

Quelle est votre position par rapport à Velobs ? Vous engagez-vous à le faire adopter par les services techniques afin qu'un véritable dialogue entre les techniciens, élus et usagers soit mis en place ?

Développer un réseau cyclable cohérent**Action n°6 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : —En établissant un budget annuel de 350000€

Ce budget sera attribué aux investissements cyclables à l'échelle de l'agglomération.

le budget annuel d'au moins de 350000€ si par contre il n'est pas interdit de le réévaluer s'il est insuffisant pour tenir les objectifs décidés lors du comité de l'action 4. Sécuriser les traversées d'intersection. Supprimer les angles droits.

1/ Création d'une piste cyclable sur la RD 79 avec un encoffrement au pont de l'écluse de VIC pour piétons et vélos afin de rejoindre la zone Industrielle de VIC les Graves ensuite qui sera prolongée par le CD31 pour rejoindre le Réseau Express Vélo Escalquens Seilh.

2/ Réfection de la voie entre le canal du Midi et la sortie du pont sous l'autoroute des 2 mers.

3/ Réfection de la piste cyclable Rue des Peupliers, Avenue Marie LAURENCIN et Boulevard des Genêts. (fait partie du Schéma directeur cyclable SICOVAL)

4/ Rue de Gironis bande cyclable en contre sens situé à droite, la mettre à gauche et sécurisé par une bordure béton, afin d'éviter que les cyclistes traversent la rue au niveau du chemin Riou Peyre et retransverse au niveau du rond point au niveau de l'ancienne poste.

5/ Établir des bandes cyclables sur les trottoirs conflictuels afin de séparer les cycles des piétons, dans le respect des recommandations du CEREMA.

Êtes-vous favorable à revoir à la hausse le budget cyclable actuel ? A quel niveau ? A publier un bilan annuel, transparent et vérifiable des investissements qui auront été réalisés pour le vélo, ainsi qu'un programme prévisionnel en début de chaque année ?

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Entre les groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES, FRANÇOISE DOLTO, LES FONTANELLES et Le collège JEAN JAURÈS

Entre les zones urbaines et la zone industrielle de VIC

Tous les lieux culturels de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°8 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Avec tous les nouveaux logements de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Avec la gare d'ESCALQUENS

PECHABOU

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°10 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°11 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Matérialiser la traversée des carrefours par les pistes cyclables par un marquage au sol visible et non glissant*

Actuellement très peu de marquage au sol, les seuls sont peu visible.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? A quelle échéance ?

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Mettre le vélo au cœur du centre-ville en le réaménageant en y limitant très fortement l'accès aux véhicules motorisés.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Nous proposons ainsi de mettre en place des boucles de circulation (l'entrée et la sortie d'un quartier en véhicule motorisé se fait par le même côté, rendant le transit à travers le quartier impossible) et des zones piétonnes dans le centre-ville.

Ceci permettra de plus de créer des zones de convivialité.

Transformer en zone mode actif :

-la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Action n°13 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Création d'une zone tampon de sécurité à chaque passage piétons (sas vélo)

Supprimer feux tricolores de rappel (les petits feux tricolores) afin d'obliger les automobilistes à respecter les sas vélo

Êtes-vous favorable à mettre en place ces mesures ? Dans quels quartiers ? A quelle échéance ?

Action n°14 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Continuer à adhérer à l'association Rallumons l'étoile (mise en place d'un RER) qui nous donne un plein d'espoir dans le développement des transports collectifs et rationnels

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre en place des radars pédagogiques rue de GIRONIS, aux abords des groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°16 :

Transformer en zone piétonne -la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?.

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. et le stationnement sur les passages piétons et à moins de 5 mètres

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°18 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Aux arrêts de bus TISSEO, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°19 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La réunion du 9 décembre 2019 avec le maire de Castanet-Tolosan, la directrice du cabinet du maire, le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine, la cheffe de la police Municipale et les associations (vélos et quartiers)

Ensemble nous avons défini le modèle d'arceau vélo et les emplacements.

La promesse de la mise en place : le premier semestre 2020

Action n°20 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°21 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

N'ayant aucun réparateur vélo dans la commune, il serait souhaitable de vérifier les vélos des usagers de CASTANET-TOLOSAN, par l'antenne 2p2r castanet, afin de rouler en toute sécurité.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Promouvoir une culture vélo**Action n°22 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école et L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), parce que les enfants sont les cyclistes de demain et prescripteurs de leurs parents.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalem-ent, partiellem-ent ? A quelle échéance ? sécurité

Action n°23 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalem-ent, partiellem-ent ? A quelle échéance ?
Le retour d'une police municipale se déplaçant en vélo ?*

Action n°24 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°25 :

Créer une "journée sans voiture". Dimanche de printemps ou d'été

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalem-ent, partiellem-ent ? A quelle échéance ?

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo".

Au moment du Festi'jeunes

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable

Faire respecter aux chantiers les pistes cyclables et trottoir. Veillez au nettoyage des routes : les coulées de bétons sont un problème.